

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 juillet 2017

## CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

**2017 DAC 304** Subvention (4.000 euros) à l'association Les Chanteurs de Saint- Eustache (1er).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Les Chanteurs de Saint- Eustache (1er) ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée, pour le fonctionnement de son chœur, à l'association Les Chanteurs de Saint- Eustache 2, impasse Saint-Eustache (1er) au titre de l'année 2017. 2017-03267, 52685.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2017, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**